



Par dépôt électronique seulement

Le 28 mai 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Marie-Michelle Côté
Avocate
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

Courriel : cote.marie-michelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Votre dossier : R-4333-2026
Notre dossier : LTG08338 MMC

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), donne suite aux demandes de renseignements (DDR no 1) de la Régie et des intervenants reçues entre le 21 et 25 mai 2026.

Compte tenu du nombre important de questions contenues dans les DDR no 1 – soit plus de 576 réponses – ainsi que des ressources habilitées dont il dispose pour traiter ce volume qui excède celui observé dans des dossiers plus vastes et couvrant des sujets diversifiés, le Distributeur demande à la Régie un délai de sept (7) jours additionnels pour le dépôt de ses réponses, plutôt que le 10 juin 2026 initialement fixé selon l'échéancier de la décision [D-2026-045](#), soit le 17 juin 2026.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Marie-Michelle Côté

MARIE-MICHELLE COTÉ, avocate

MMC/im